

Beauceville, le 16 novembre 2006

Madame Renée Poliquin
secrétaire de la Commission
Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement
Edifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

237

DM61

Projet de prolongement de l'autoroute 73,
Robert-Cliche, entre Beauceville et
Saint-Georges
Beauceville et Saint-Georges 6211-06-111

***Prolongement de l'autoroute 73
Entre Beauceville et St-Georges
Projet de réfection du rang St-Charles – Beauceville
Par Jude Roy***

Madame,

Je suis citoyen de Beauceville, producteur laitier établi à l'intersection de la route du golf et de la route 173. Mes terres sont situées le long de la route du golf, aux abords de la rivière Chaudière et aussi dans la rang St-Charles où je possède 2 lots, dont 6 ha en culture et le reste en boisé, et qui sont traversés tous deux par l'autoroute et la voie de desserte à l'est de celle-ci. 4.9 ha en boisé sur le premier lot et 3 à 4 ha (à déterminer) sur le deuxième sont sacrifiés au profit de l'autoroute, sans oublier les 4.9 ha perdus en culture le long de la route du golf. Je peux donc dire que le projet de réfection du rang St-Charles me concerne particulièrement.

A la première partie de l'audience qui s'est tenue les 10, 11 et 12 octobre 2006 au Club de golf de Beauceville, Ville de Beauceville a fait part récemment en audiences publiques de son intention de faire réaménager le rang St-Charles. Lors de cette première partie, la Commission a demandé verbalement au porte-parole du ministère des Transports de lui fournir des informations additionnelles à ce sujet. Il en est résulté un document, produit par la firme Tecsalt et le Ministère des transports, intitulé : **Analyse technique et environnementale de la réfection du rang St-Charles.** Je me servirai abondamment de ce document tout au long de ce mémoire.

Actuellement le rang St-Charles a une largeur d'emprise variant de 11 mètres à 13,5 mètres sur gravier et est à vocation essentiellement agricole. La topographie du terrain est sinueuse et très vallonneuse avec pentes fortes par endroits, ce qui la rend non convenable pour le trafic lourd. Toutefois, le projet de rénovation se définirait comme suit : ¹

¹ Analyse technique et environnementale du rang St-Charles, document DA37, page 10 et 14.

TRONÇON A - ENTRE LA ROUTE DU GOLF ET LA 181^e RUE

... La nouvelle infrastructure aurait une emprise de 30 m et une largeur de 12 m entre la route du Golf et la 181^e Rue, ...

TRONÇON B - ENTRE LA 181^e RUE ET LA ROUTE FRASER

La topographie du tronçon B est très variable... On peut toutefois affirmer que l'amélioration de la chaussée, en respectant l'alignement horizontal et vertical du tracé existant, pourra se faire dans une emprise dont la largeur pourra varier de 15 à 25 m. Une largeur moyenne de 20 m a été retenue aux fins de l'analyse environnementale ...

Les raisons évoquées par le conseil de Ville de Beauceville se résument ainsi :

La réfection du rang St-Charles « ... servirait principalement comme route d'accès au Parc Industriel et comme axe nord-sud de désengorgement de la circulation et d'urgence, soit pour les travailleurs du Parc Industriel et lors d'inondations des routes le long de la Chaudière. »

Le lien nord-sud par le rang St-Charles de même qu'une certaine partie de la route du Golf et de la route 173 côté "est" devraient permettre à la Ville de profiter d'un potentiel économique et ce en autant que la Commission de la Protection du Territoire Agricole accepte un dézonage.

Dans l'analyse incluse de l'étude d'impact, l'autoroute 73 aura des conséquences négatives pour le secteur commercial et nous nous devons de contrecarrer cet impact négatif par l'ajout d'un axe nord-sud (rang St-Charles) et d'une possibilité de développement commercial, industriel et résidentiel.

Ce projet aurait l' effet suivant : ²

Le réaménagement du rang Saint-Charles aurait pour effet de modifier graduellement la vocation essentiellement agricole de cet axe routier vers une vocation péri-urbaine à court et moyen termes et, à plus long terme, vers une vocation urbaine. C'est du moins le souhait des autorités de la Ville de Beauceville qui voudraient profiter de la zone d'influence du corridor autoroutier qui traversera son territoire pour développer sa fonction commerciale le long d'un axe nord-sud à proximité de la nouvelle autoroute.

² Analyse technique et environnementale du rang St-Charles, document DA37, page 7

Or, ce rang possède des caractéristiques géométriques et des usages bien spécifiques (non pavé, sinueux et comportant plusieurs pentes); il est utilisé principalement par les résidants, les agriculteurs et les propriétaires de lots environnants qui utilisent leur propriété à des fins diverses (production de fourrage et de bois, randonnée, chasse, etc.). Des travaux sur le rang Saint-Charles visant à le paver, à en améliorer la géométrie (en plan et en profil) de même que la sécurité et le confort des usagers, compte tenu qu'il servira de lien au parc industriel pour les véhicules lourds, engendreront inévitablement un changement de vocation pour cette voie rurale.

Néanmoins, le changement de vocation de cette portion du rang Saint-Charles, qui impliquera une augmentation de la circulation routière, pourra avoir des conséquences sur la circulation de la machinerie agricole. En outre, les pressions de développement commerciale auront un impact sur la poursuite des activités agricoles non seulement aux abords immédiats de ce rang mais probablement sur l'organisation des exploitations agricoles auxquelles ces superficies sont rattachées.

Pour toutes les raisons énumérées ci-haut, cette proposition n'est pas du tout acceptable pour les entreprises agricoles du secteur.

³ Analyse technique et environnementale du rang St-Charles, document DA37, page 11

⁴ Analyse technique et environnementale du rang St-Charles, document DA37, page 13

L'option qui aurait le moins d'impact serait de respecter l'entente ressortie de l'étude d'impact de 1998, dont voici le contexte : ⁵

Cette demande nécessite toutefois que soit remise en contexte toute la problématique de la desserte de la ville de Beauceville et de son parc industriel eu égard aux activités agricoles et forestières qui ont cours de chaque côté du rang Saint-Charles. Ce contexte dépasse le cadre de l'étude d'impact du tronçon d'autoroute entre Beauceville et Saint-Georges puisque ces questions ont été abordées dès le démarrage de l'étude d'impact du projet de prolongement de l'autoroute 73 pour le tronçon entre Saint-Joseph-de-Beauce (route 276) et Beauceville (route du Golf) en 1998. En effet, dès le début des discussions avec les représentants du milieu et ceux de l'UPA, la protection des terres agricoles et la desserte de la ville de Beauceville et de son parc industriel ont été au cœur des préoccupations.

Les représentants du milieu, que ce soit la Ville de Beauceville, qui estimait que la route du Golf ne desservait pas assez directement son parc industriel, ou l'UPA, qui voulait conserver intactes les exploitations agricoles sises de chaque côté de la route du Golf, désiraient que le Ministère évalue la possibilité d'implanter l'échangeur et la route de raccordement à la hauteur du parc industriel de Beauceville. Ainsi, on aurait pu conserver la vocation agricole de la route du Golf et donner un accès direct au parc industriel.

À l'écoute du milieu, le Ministère tentait de trouver une solution techniquement viable pouvant répondre aux objectifs. La Ville, l'UPA et un regroupement de citoyens touchés par le projet ont également mis des efforts à la recherche d'une solution acceptable pour tous. Malgré tout le travail consenti, les contraintes topographiques sont telles à Beauceville qu'aucune des hypothèses de solutions avancées par l'un ou l'autre des acteurs n'a pu être retenue.

Le Ministère s'est donc entendu avec ses partenaires pour conserver la solution originale d'un échangeur à la route du Golf avec un réaménagement de cette dernière pour accueillir la circulation qui proviendrait de l'autoroute. Conscient des impacts sur les exploitants agricoles touchés et de manière à réduire cet impact, le Ministère a inscrit dans l'étude d'impact sur l'environnement (juin 2000) aux chapitres de l'optimisation du tracé (pages 6-5, 6-6) et de l'évaluation des impacts (page 7-77) la proposition à l'effet d'assurer l'accès au parc industriel non pas par le rang Saint-Charles, mais via la voie de desserte prévue à l'est de l'axe autoroutier qui sera réalisée ultérieurement au sud de la route du Golf. Cette solution, qui a pour but d'offrir une meilleure desserte du parc industriel, implique également le prolongement de la route du parc industriel existante (181^e Rue). De cette manière la vocation agricole du rang Saint-Charles (sud) peut être conservée, et l'impact global sur l'agriculture peut être réduit.

⁵ Analyse technique et environnementale du rang St-Charles, document DA37, page 7 et 8.

De plus : ⁶

Le Ministère, dans le cadre des négociations avec les autorités municipales de Beauceville lors du choix de tracé retenu et conscient que la Ville de Beauceville considère la voie de desserte du tracé Ouest comme une opportunité de développement additionnelle, s'est engagé à faire des travaux d'amélioration sur le rang Saint-Charles entre la 181^e Rue et la route Fraser et ce, dans les emprises existantes et en respectant le caractère rural de ce rang (voir annexe 1). Le Ministère s'est également engagé à prendre en charge la construction du prolongement de la rue du parc industriel jusqu'à l'autoroute, et à faire des travaux d'amélioration de la route Fraser entre la route 173 et la voie de desserte de l'autoroute, et reprendre la responsabilité de son entretien.

La nouvelle demande de la Ville vient remettre en question des éléments sur lesquels les partenaires impliqués se sont déjà entendus et qui ont servi de base pour émettre les autorisations nécessaires à la réalisation et à la construction du tronçon précédent, qui est en voie d'être complété et dont l'ouverture est prévue à l'automne 2007.

En conclusion, ce projet ne devrait pas être autorisé car il contribuerait à détériorer les relations entre la ville et la campagne. Je ne crois pas qu'il soit sain pour une communauté de vouloir améliorer une situation au détriment d'une autre.

⁶ Analyse technique et environnementale du rang St-Charles, document DA37, page 8 et 9.